Le Sénat

4e. ANNEE, No. 25. *MANITOBA.* SAMEDI, 28 NOVEMBRE, 1874.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier. Editeur-Proprietaire.



LE METIS.

Samedi, 21 Novembre 1874.

SOYONS UNIS !

Il y a dans l'existence des peuples, comme dans celle des individus, de ces moments solennels de ces heures sombres ou tristes, graves ou douloureuses, qui invitent les esprits au recueillement. Ce travail de la pensée, calme et silencieux, exerce presque toujours une influence bienfaisante; il nous permet de mesurer froidement l'etendue du danger, de calculer l'influence qui nous reste encore, et de songer à concilier, à harmoniser l'ensemble de nos forces. Il devient ainsi le prélude de l'action, mais d'une action sage et prévoyante, parce qu'elle nait de la réflexion et s'inspire du patriotisme et de l'expérience.

Depuis plusieurs années, nos compatriotes de Manitoba sont persecutes et souffrent ; ils souffrent, pour avoir eu la naiveté de croire inviolables promesses et serments ; on les persécute, pour leur faire expier le crime de protester contre cette violation de la foi jurée. Nous ne rappellerons pas tout ce que notre population a subi d'avanies et d'outrages : ce serait trop long et trop penible. Et du reste, il suffit de reporter un instant ses souvenirs à une date funèbre, pour se convaincre que les procedés dont nous sommes victimes ont atteint les dernières limites de l'humiliation.

Les rudes épreuves, ont, disons nous, leur enseignement, et aujourd'hui, nos compatriotes semblent comprendre mieux que jamais que *l'union fait la force*,—axiôme vieux comme le monde, mais que chaque jour qui passe semble rendre plus energique et plus vrai. Ce cri de l'union s'est fait entendre à la grande assemblée de dimanche dernier, et il trouvera de l'écho dans tous les cœurs sympathiques et dévoués à la cause. L'harmonie qui a préside aux delibèrations, l'accord parfait des opinions et des volontes, l'expression unanime des desirs, indiquent éloquemment la nature et le cours des aspirations de tous.

Lorsque le besoin de se grouper, de resserrer les rangs, de se rallier autour d'un principe ou d'une idee féconde, se ressent et se traduit aussi energiquement, il n'y a pas lieu de désesperer. Non, et c'est la voix de la nation qui a parlé par la bouche de ses délégués ; c'est elle qui nous demande de rester unis. Aussi, nous espérons que pas un ne sera sourd à cet appel, et que rien ne viendra entraver l'œuvre de l'avenir, c'est-à-dire l'œuvre de la concorde et de l'union.

L'époque que nous traversons est dangereuse et critique ; l'ennemi qui nous menace, qui jalouse nos droits et nos privilèges, qui voudrait nous ravir la juste part des avantages que nous confère la constitution, est prêt a engager la lutte, à profiter de toutes les faiblesses, de toutes les dissensions qui pourraient surgir au milieu de nous. Si donc nous voulons vivre d'une vie qui nous soit propre, si nous ne sommes pas prêts a signer notre déchéance, notre effacement, n'allons pas fournir à nos adversaires une arme meurtrière. N'éparpillons pas, ne disséminons pas les éléments de notre force. Et que notre programme soit uniforme et patriotique, qu'il repose sur les principes si bien développés à l'assemblée de dimanche dernier. Enfin, que le sentiment de notre responsabilité nous lie au devoir, et que l'ambition ne nous égare, ni ne nous entraine dans des écarts funestes.

Il y a eu samedi dernier une assemblée des électeurs de St. Boniface, à la residence de M. Marion. l'Hon. M. Girard a annoncé qu'il briguerait de nouveau les suffrages de ses mandants et a exposé ses titres a leur confiance, et les nécessités de l'heure actuelle. Nous croyons que l'Hon. M. Girard sera elu par acclamation.

Grande Assemblée.

A une assemblée de délégués des differentes paroisses françaises de la Province, tenue à St. Boniface, le 22 du courant, l'Hon. M. Girard fut choisi pour President, et M. Louis Schmidt, Secretaire.

Le Président dit qu'un des buts de l'assemblée était d'abord de prendre des mesures pour obtenir l'elargissement de M. Lepine. L'Hon. M Royal ayant lu une pétition adressée au Gouverneur-General, les Messieurs suivants s'engagèrent à la faire signer dans leurs paroisses respectives. L'Hon M. Girard, dans St Boniface Est, M. Schmidt, dans St Boniface Ouest ; M. Benjamin Naud, St. Vital ; M. Norbert Larence, St Norbert Nord ; MM. Cyrille Marchand et Edouard Marion, St. Norbert Sud ; M. Joseph Berthelet, jr., Ste. Agathe ; M. Charles Nolin, Ste Anne ; M Norbert Landry, Lorette ; M. Joseph Hogue, St. Charles ; M. Maxime Lépine, St. François Xavier Est ; M Barron, St. François Xavier Ouest ; M Louis Boucher, Baie St. Paul et M. M. Lepine, Lac Manitoba.

Ensuite MM. Charles Nolin, Toussaint Lussier, P. Thibert, W. Bremner, Wm. McMullen, Joseph Hogue, B. Beauchemin, N. Marion, N. Landry, Fr. Poitras, Joseph Genthon, D. Carrière, Cyrille Marchand, Baptiste Dauphinais, Ed. Morin, Benj. Nault, Frs. Marion, secondés par MM. Jos. St. Germain, P. Parenteau, N. Larence, Joseph Berthelet, fils, Aug. Carrière, N. Turcotte, Michel Patenaude, Baptiste Nault, Max. Goulet, Baptiste Brousse, P. Lavallee, Chas. Genthon, Louis Boucher et George Fisher proposent la résolution suivante :

Que cette assemblée, au nom de toute la population d'origine française de Manitoba, exprime les plus sincères remerciments aux Hons MM. Royal et Chapleau pour les peines et les sacrifices qu'ils se sont imposés en defendant avec tant de devouement la cause de nos prisonniers politiques, et que toute la Province de Québec, qui fait de notre cause la sienne propre, ait aussi sa part dans nos faibles remerciments.

M. C. Nolin fait un discours remarquable à l'appui de sa motion.

M. Schmidt dit qu'il est heureux qu'une semblable resolution soit présentée à cette assemblée. Il avait lui même l'intention d'en proposer une dans ce sens, car nous ne devions certainement pas rester indifferents à tant de marques d'intérêts qui nous viennent de la part des amis de notre cause. Les Messieurs nommés dans la résolution avaient fait des efforts et des sacrifices dont tout le pays devait leur tenir compte, et c'était le moins qu'on pouvait faire de leur témoigner notre reconnaissance par une resolution comme celle qui est maintenant proposée.

La motion est adoptée au milieu des applaudissements de toute l'assemblée.

L'Hon. M. Royal adresse alors la parole à l'assemblée et la remercie de ses bons sentiments à son égard et envers tous ceux qui prenaient tant à cœur la cause des Métis. Il finit en lui recommandant l'union la plus parfaite, surtout dans ce moment critique des élections générales qui étaient sur le point de se faire, car, dit il, malgré notre faiblesse numérique, nous pouvons encore parvenir à quelque chose si nous sommes bien unis.

Alors l'Hon. M. Dubuc, secondé par M. Maxime Lepine, propose la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité.

Que cette assemblée, composée de représentants de toutes les paroisses françaises de Manitoba, comprend que dans les circonstances difficiles que nous traversons, il importe plus que jamais de cimenter l'union intime et étroite de la population ; et que dans les élections prochaines, il est désirable que tous soient convaincus que cette harmonie seule pourra assurer, non seulement pour le présent mais aussi pour l'avenir, le maintien et la conservation intacte des droits et privileges garantis et consacrés par l'Acte de Manitoba.

Il est ensuite proposé par MM. P. Thibert, Pierre Parenteau, Norbert Larence et secondés par MM. Toussaint Lussier, Norbert Landry et L. Boucher,

Que conformément à la résolution precedente, cette assemblée est d'avis que les électeurs devront exiger des candidats aux prochaines elections qu'ils signent l'engagement formel de travailler au maintien des principes de l'Acte actuel des écoles et de la langue française, et d'user de toute leur influence pour le règlement de la question des terres, et généralement pour la jouissance et la conservation de tous les privilèges garantis par l'Acte de Manitoba ; et de plus que ces candidats s'engagent à employer tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir l'amnistie promise.

Adopté à l'unanimité.

M. Benjamin Naud, secondé par M. François Marion, propose que les précédentes résolutions soient publiées dans le *Métis*, l'organe de la population d'origine française de Manitoba—adopté unanimement.

Après que des remerciments furent votés au Président, au secrétaire et à M. Charles Genthon pour le prêt bienveillant de sa maison, l'assemblée se disperse.

LOUIS SCHMIDT
Secrétaire.

(Les journaux sont respectueusement priés de reproduire.)

Les Messieurs dont les noms suivent étaient présent à l'assemblée.

Baptiste Beauchemin, J. P., St. Charles ; Joseph McMullen, do ; Daniel Carrière, do ; Léonide Goulet, St. Boniface ; P. A. Taschereau, Winipeg ; Henri Julien, do ; Chs. Nolin, J. P., Ste. Anne ; L. J. Arthur Lévêque, J. P., St. Boniface ; Gilbert de Repentigny, Ste. Anne ; B. Naud, do ; Cyrille Marchand, St. Norbert ; Joseph Lambert, do ; Baptiste Dauphinais, do ; Edouard Marion, do ; A. Gauvin, Winipeg ; Joseph Berthelet, Ste Agathe ; Elié Tassé, Winipeg ; Theodule J. Bourdeau, St. Boniface ; G. McPhilips, jr., St. Charles ; Norbert Larence, J. P., St. Norbert ; Norbert Turcotte, St. Boniface ; Augustin Carriere, do ; Samuel Turcotte, do ; Pierre Parenteau, St. Norbert ; Pierre Thibert, St. François Xavier ; Charles Barron, do ; Toussaint Lussier, do ; Michel Patenaude, do ; Geo. Brien ; Maxime Lepine J.P., Louis Boucher, J.P., Baie St. Paul ; Wm. Bremner, St. Charles ; Wm McMullen, St. James ; Joseph Hogue, St. Charles ; Noel Guiboche, do ; François Welsh, do ; Thomas Louis, Pierre Allary, St. Boniface ; Maxime Goulet, do ; Narcisse Marion, J. P., do ; Amable Marion, do ; Salomon Carrière, do ; Norbert Landry, do ; Daniel Carrière, do ; Baptiste Bruce, do ; François Poitras, do ; Pierre Lavallee, do ; Baptiste Herard, do ; Joseph L'Espérance, do ; Joseph Genthon, Fréderic Genthon, Chas. Genton ; Camille Muloin, St. Boniface ; Eugene Gingras, Winipeg ; Timothee Rocan, do ; Daniel Carriere, fils, St. Boniface ; F. A. Foucher, J.P., do ; Joseph Lapointe, do ; Edouard Perrault, St. Vital ; Benjamin Naud, do ; François Marion, do ; A. A. C. LaRiviere, St. Boniface ; Geo. Lemay, St. Norbert ; Alfred Lemay, do ; J. Lemay, do ; A. Lemay, do ; E. Lemay, do ; M. Lemay, do ; Wilfrid Lemay, do ; C. Lemay, do.

Adresse au Gouv.-General.

L'adresse adoptée à l'assemblée de dimanche dernier, et sollicitant de Son Excellence le Gouverneur-Général, le pardon de M. A. Lepine, sera envoyée à Ottawa, au commencement de la semaine prochaine.

Le Nolle-Prosequi.

Nous voyons que l'on se demande, quelque part, comment il se fait que l'on ait cessé les poursuites intentées contre Lagemonière. La relation succincte des faits expliquera tout.

Au mois de novembre dernier, en 1873, il fût trouvé un acte d'accusation fondée, pour complicité dans le meurtre de Scott, contre Lagemonière et les autres membres de la Cour Martiale du Provisoire.

Et au mois de juin dernier, il fut soumis aux Grands Jurés des actes d'accusations pour meurtre au 1er dégré, contre les mêmes personnes. Mais cette fois Lagemonière fût disculpé, parcequ'il s'etait déclaré hostile à l'exécution de Scott, et avait recommandé le bannissement ou l'exil. On n'avait donc à invoquer contre lui que le seul fait d'avoir formé partie de la Cour Martiale, et le Juge comprit que le premier acte d'accusation, pour complicité, ne pouvait être maintenu. En conséquence, il donna instruction d'entrer en *Nolle-Prosequi*.

Comme il avait été entendu, lors de la formation du ministère actuel que l'Hon. M. Dubuc, Procureur-Général, et l'un des avocats de Lépine et Nault, jusqu'à cette époque, n'aurait rien à faire avec les poursuites, le *Nolle-Prosequi* ne devait pas être entré par lui-même. Ce qui explique pourquoi la chose a été faite sous la direction de la Cour.

Maintenant, il peut sembler étrange en certains endroits, que le Procureur Général ait accepté une position qui lui liait d'avance les mains. Ici, pourtant, cela se comprend très-facilement.

Il s'agissait de renverser Clarke, et cet homme dangereux aurait certainement conservé le pouvoir, si le parti de l'opposition n'avait pu reussir à constituer une nouvelle administration. Or, il devenait impossible de s'entendre, sans cette condition, qu'il fallait accepter pour ne pas subir plus longtemps le règne de terreur inauguré et prolongé par Clarke.

De plus, l'Hon. M. Dubuc n'a pas conclu de lui-même cet arrangement. Non, la question a été discutee en *caucus* avant l'organisation du cabinet, et tous les amis de la cause ont préféré en venir à cette entente, plutôt que de s'exposer à de plus grands malheurs.

Imaginez l'administration de la justice et le sort de Lepine, Nault et les autres, confiés jusqu'à ce jour aux mains de Clarke, puis interrogez le passé, et dites nous si l'on doit blâmer l'Hon. M. Dubuc et ceux qui l'ont conseillé d'avoir agi ainsi ?

Nous publions ailleurs le compte-rendu de l'importante assemblée de dimanche dernier. Comme on le verra, le nombre de personnes qui y assistaient était considerable.

Les Hons. Messieurs Girard, Royal et Dubuc, Messieurs Charles Nolin, Maxime Lépine, L. Schmidt, J. Lemay et A. A. C. LaRivière, ont adressé la parole.

Les canadiens-français de la Gatineau ont fait une assemblée et ont passé des résolutions demandant le pardon de Lépine. Plusieurs discours ont été prononcés

La population du Comté de Montmagny vient d'exprimer publiquement ses sympathies pour notre cause et a adopté des résolutions, déclarant que les autorités ne devraient plus hésiter à proclamer l'amnistie.

Il y a eu une grande assemblée publique à Hull, P. Q., en faveur de l'amnistie. Près de 1.000 personne y assistaient et l'on désida de présenter une requête au Gouverneur Général pour lui demander le pardon de Lépine.

Lundi dernier, 23 novembre, étant l'anniversaire de la consécration de S. G. Mgr. l'Archevêque, il y a eu messe solennelle à la Cathédrale. Cette messe a été chantée par le Très-Révérend Père A. Lacombe, Vic.-Gén.

Mgr. n'était pas encore assez bien pour y assister. Il nous fait grand plaisir de pouvoir dire que Sa Grâce sera bientôt en état de marcher.

Campagne Electorale.

Divisions Anglaises.

La campagne est ouverte dans les divisions anglaises, et se poursuit avec entrain. Presque partout les candidats pullulent: c'est dans l'ordre. Au début, la fièvre électorale envahit les esprits et inspire de l'ambition même aux plus modestes. La seduction du mandat semble irrésistible, et confectionner des lois, se dévouer pour le peuple, nous parait alors la chose du monde la plus agréable et la plus facile. Un peu plus tard, ce charme perd légèrement de sa fascination, puis le doute surgit, et plus d'un s'efface sans trop regretter l'honneur de representer ses concitoyens. Jusqu'ici les aspirant sont heureux : ils n'ont rien perdu de leur feu, de leur enthousiasme : la période des désenchantements n'est pas encore arrivée.

Pour donner au public qui nous lit une idée de l'organisation dans les circonscriptions anglaises, nous ferons une revue des candidatures

Winnipeg.

L'Hon. M. Davis sollicite de nouveau les suffrages de ses électeurs : il est encore seul sur les rangs. Représentant l'élement modéré de la population anglaise, l'Hon. M. Davis, s'est acquis beaucoup de sympathies. Et sa popularité le protége contre toutes les tentatives de ses adversaires. Il est douteux, en tous cas, qu'on lui suscite de l'opposition.

St. André Sud.

L'Hon. E. H. G. G. Hay, collègue de l'Hon. M Davis dans le cabinet, n'a pas, lui, la perspective d'une élection par acclamation. Il lui faudra lutter contre M. John Norquay, ci devant, Ministre des Travaux Public ; et qui compte, parait-il, sur l'influence (?) et les services de M. Cornish : et aussi contre le Capt. Kennedy.

Kildonan.

Deux canditats se disputent le mandat de ce collège électoral : ce sont M. John Sutherland, M. P. P. et M. John Fraser.

Rockwood.

L'éloquence fougueuse de M. W. F. Luxton, du *Free Press*, coule à pleins bords dans les campagnes de Rockwood. Mais il parait que les électeurs ne se soucient guère de confier leurs intérêts à pareil tapageur. Rien de plus insensé, de plus extravagant, de plus ridiculement prétentieux que le programme de M. Luxton. Au nombre des réformes (?) que veut opérer ce radical, se trouvent l'abolition de la langue française, et le bouleversement de notre système d'éducation Tout ce qui est français et catholique, ne saurait prétendre, selon lui, à aucun droit quelconque. C'est déjà assez qu'il nous permettre de vivre.... En effleurant, nous ne disons pas discuter, car M. Luxton, est trop ignorant pour appuyer ses sornettes de quelque argument sérieux, les questions qu'il prétend développer, cet homme fait preuve d'un fanatisme et d'un aveuglement désolants, Aussi, ce serait peine perdue que d'essayer de le ramener au calme ou à la raison. Ces gens là n'obéissent pas aux sentiments, mais à la passion qui les agite, à l'instinct qui les mène : et c'est surtout lorsqu'ils divaguent de la façon la plus déplorable, qu'ils posent en habiles et se prennent au sérieux. Ces jours derniers, l'Hon. M. Davis s'est payé le divertissement de rosser d'importance le candidat-rédacteur La racléé à été administrée dans toutes les formes de l'art, et M. Luxton s'est senti tout honteux devant les électeurs Depuis, il fait beaucoup de tapage dans les colonnes de son journal, et crie à tue-tête pour se redonner du courage, et chasser la peur. Evidemment M. Luxton est moins malin qu'il ne le veut paraitre.

MM McClure, J. Armstrong et G. Dougall sont aussi entrés en lice Le premier, de Woodlands, répudie les excès de M. Luxton, et les chances de succès sont en sa faveur

Poplar Point.

M. Cornish songerait à risquer dans cette division sa candidature : on sait déjà ce que peuvent être les aspirations de cet homme. Il n'aura pas le champ libre, car il est question pour le combattre de M. R. Hastie.

St. James.

MM. Edwin Bourke, Robert Tait et Molyneux St. John ont commencé les hostilités. On ignore encore quel en sera le résultat. M. Tait est un homme aux vues très larges nous dit on.

Headingley.

Les candidats se coudoient dans cette division : ainsi, l'on parle de MM. J. Taylor, Wm. Tait, James Cunningbam, W. N Farmer, G. Livingstone.

St. Clément.

M. Thomas Bunn est menacé de l'opposition du Dr. Bown et de M. T. Howard. Singulière coincidence ! Le premier a été le secrétaire du Provisoire : le second était l'ami et le partisan de Schultz, et le troisième est venu au Nord Ouest avec les troupes, pour apaisée l'insurrection.

St André Nord.

MM. J. Gunn, le Dr. Young, Alex McPherson et W. J. Piton engageront la lutte.

St. Paul.

Le Dr. Bird aura à combattre contre MM. H. Pritchard et Harrower. Ce dernier est le protégé de M. Luxton : cela suffit pour nous renseigner sur son credo politique.

High Bluff.

C'est le Dr. Cowan et M. J. A. K. Drummond qui offrent leurs services à Highbluff.

Portage La Prairie.

On mentionne les noms de MM. E. James, Kenneth McKenzie, et de l'Hon. F. Ogletree.

Springfield.

MM. R. Dick, et J. H. Bell ambitionnent le titre de député : et ont jeté les yeux sur cette division.

Westbourne.

Les électeurs auront à se prononcer sur le mérite de MM. C. P. Brown, J. Leith et Wm. Lynch.

La Presse Anglaise et l'Amnistie

Nous avons dit que plusieurs feuilles anglaises avaient de beaucoup modifié leurs allures et radouci le ton depuis le jour où Lépine fût condamné à mort. Sans chercher à expliquer cette nouvelle attitude, nous reproduirons des extraits de certains articles.

Citons, en premier lieu le *Herald*, de Montréal, qui jouit d'une grande autorité dans la presse anglaise ministérielle :

"L'exécution elle-même n'a été accompagnée d'aucune de ces marques de haine personnelle ou de vengeance qui indiquent ordinairement un meurtre, et il n'y a point raison de supposer qu'aucun des acteurs de cette tragédie ne se serait rendu coupable d'homicide si, malheureusement pour eux mêmes, ils ne s'étaient trouvés placés dans une situation incompatible avec leur expérience et leur tempérammeut. Comme le *Globe* le dit de Lépine ; "Il y a raison de croire, qu'il s'imaginait, quoi qu'à tort, y avoir quelque légalité dans ce qu'il faisait." Mais ceci nous fait moins d'impression que les raisons émises dans le *Canadian Monthly* par un écrivain de haute capacité. Ces raisons sont que l'amnistie avait été virtuellement promise par le dernier gouvernement, pour ces offenses, aussi bien que pour l'insurrection ; et que le présent gouvernement, en ceci, comme en toute autre chose, est lié par les obligations de ses prédécesseurs en autant qu'il peut les remplir.

L'ex gouvernement prétendait, comme on le voit dans le livre Bleu du Parlement, que le gouvernement impérial était seul compétent à accorder l'amnistie. Quoiqu'il en soit, reconnaissant toutes les difficultés de la situation, nous croyons cependant que l'obligation qu'il a contractée lie encore de bonne foi. Il n'y a pas, il est vrai, de preuve d'une promesse distincte, soit écrite soit verbale. Il a même jusqu'à un certain point quelque preuve du contraire. Mais la promesse publique faite par l'Archevêque, tandisqu'il agissait comme agent du gouvernement de la Puissance, engageait ce gouvernement, jusqu'à ce que cette promesse fût retirée publiquement ; et nous ne trouvons aucune preuve que le gouvernement ait fait quelque chose de ce genre, tandis que nous voyons qu'il a remercié l'Archevêque pour les services rendus. Pendant que de plusieurs manières les ministres s'efforçaient de faire naitre dans le Bas Canada l'impression qu'ils étaient prêts à passer l'éponge sur tous les délits et les fautes du gouvernement provisoire, leurs actes publics ratifiaient évidemment l'engagement de l'Archevêque. Ces faits imparfaitement connus avant l'enquête parlementaire de la dernière session, étaient ignorés pendant la session : mais ils ont changé entièrement la nature de la quetison, à l'égard du devoir des chefs du gouvernement. Sans vouloir les enumérer tous, nous pouvons dire que le plus remarquable des actes auxquels nous faisons allusion, fut celui de traiter avec le gouvernement provisoire, non seulement à Ottawa pour la pacification du pays par l'acceptation du Bill des Droits, mais subséquemment pour l'entrée paisible des troupes de Sir G. Wolsely. Le ministère était libre de traiter les insurgés comme des criminels, d'entrer sur le territoire de force et alors de soumettre ceux qu'on y trouverait à des procédures légales pour toutes les offenses qu'ils avaient commises. Mais on demanda et obtint la reconnaissance de la possession paisible par Sir Garnet, lorsque tous ceux qui se sentaient compromis pouvaient se retirer ou résister."

Ecoutons, maintenant, le *Free Press* d'Ottawa, l'un des journaux ministériels les plus autorisés :

"Nous avons déjà exprimé l'opinion que la majesté de la loi et la justice étant satisfaites, le peuple d'Ontario ne garde aucun sentiment de vengeance. Il n'a pas d'objection à ce que le pardon soit accordé à un homme qui, aux yeux de la loi a reçu le châtiment le plus sévère : non pas qu'il croit le verdict injuste, mais parcequ'il ne désire point blesser les sympathies mal placées des canadiens français, et qu'il veut contribuer à l'harmonie, à la bonne entente et à la tranquillité du pays.

"Nous n'avons aucune objection à dire qu'indubitablement le dernier gouvernement a contracté une obligation morale, sinon positive, engageant l'honneur et la bonne foi du pays, d'accorder l'amnistie aux meurtriers de Scott. C'est grâce à cette entente que la rébellion de Manitoba fut apaisée, ceux qui l'avaient organisée l'acceptant sans réserve et implicitement Sans vouloir entrer dans la discussion de la convenance de cette entente, il nous suffit de savoir qu'elle exista, et que nous sommes en honneur tenus de nous y conformer.

"En examinant la question à ce point de vue, le gouvernement se trouverait dans l'obligation (pour laquelle il n'est pas responsable, et qu'il ne peut éluder honorablement) de remplir les promesses d'amnistie faites par les chefs de la dernière administration.

"Mais il y a d'autres raisons puissantes qui devraient influencer le gouvernement et la décision qu'il prendra. Il faut se rappeler que dans le moment actuel, le pays est en voie de fondre une foule de provinces et de sections hétérogènes en une seule natonalité dans laquelle les différences locales, sectionnelles et nationales doivent disparaitre, et où tous les membres unis par un même lien d'intérêt commun, travailleront ensemble à l'avancement et à la prospérité générale."

Nouvelles Locales.

—Il a beaucoup neigé cette semaine.

— Le Fort-de-Pierre et Winipeg, seront reliés dans quelques jours par une ligne télégraphique.

— Notre confrère le *Nor Wester*, qui avait suspendu sa publication quotidienne, reparaitra maintenant tous les jours.

— La *Gazette* de Winipeg consacre une nouvelle colonne à notre adresse et à celle de l'Hon. M. Dubuc. C'est si peu malin que nous n'éprouvons pas la moindre envie de nous arrêter davantage à pareilles sornettes.

— Les travaux sur l'embranchement du chemin de fer de Pembina sont suspendus pour cette année : on les reprendra, au printemps. Il parait que les terrassements sont achevés sur à peu près une dixième partie de la ligne.

— Le *Manitoban* est passé en d'autres mains et paraitra désormais sous le titre de *Standard*. Son nouveau programme est publié, mais nous n'y voyons encore rien de bien defini ou d'accentué. C'est M Molyneux St. John qui en sera le rédacteur : il succède à M. Frank Lynn.

— M. A. Lépine supporte toujours avec courage le poids de la captivité. Durant les premiers jours de sa détention, il portait les fers, mais depuis lors, il est parfaitement libre dans sa cellule et dans une autre pièce voisine, et beaucoup mieux traité, grâce à ses amis. Tous les jours, il reçoit la visite du Revd. Père Lacombe, et voit aussi très souvent les membres de sa famille.

— Encore un suicide : la liste en est déjà longue pourtant. Le malheureux qui ne voulait plus vivre, est un nommé Stewart Lindsay, employé, autrefois, au Bureau des Terres à Winipeg C'est à la Pointe de-Chêne, au Lac Manitoba, que cette scène tragique s'est passée. Le défunt s'etait enfermé dans sa chambre, et se tira un coup de fusil dans la région du cœur, Lorsqu'on entendit la detonation, il était trop tard.

Cadeau a l'Hon. M. Chapleau,

Les nombreux amis de l'Hon. M. Chapleau devaient lui présenter un joli cadeau à son retour à Montreal, pour le dévouement et l'habilité qu'il a deployés dans l'affaire Lepine-Nault.

Il va sans dire que tous ceux qui sont capables d'apprécier un acte de noblesse ont applaudi à la pensée de se témoignage sensible de reconnaissance et d'admiration.

Nous lisons dans la *Minerve* à ce sujet :—

On peut voir exposé, dans la vitrine de MM. Sauvage, Lyman et Cie., le cadeau que l'on se propose d'offrir à l'Hon. M. Chapleau, à son retour en cette ville.

Ce cadeau comprend une boite d'argenterie et un service à déjeuner valant la première $1.200 et le second $650. Dans la boite se trouve un assortiment complet de cuillers de toute espèces grandes et petites, de petites cuillers pour les crêmes, les glaces, etc., d'un modèle exquis et d'une grande finesse de travail, le tout en argent massif.

Cette boite renferme 210 morceau. Elle est en noyer noir poli. Le service comprend cinq pièces également en argent massif. Il est d'un fort joli dessin d'une grande richesse.

Chaque pièce de la boite est marquée au chiffre de M. Chapleau. Ce cadeau qui est l'effet d'un mouvement spontané montre tout l'intérêt que l'on porte à la cause dont M. Chapleau a été le défenseur. La boite d'argenterie est sans contredit la plus belle et la plus complète que l'on ait vue à Montréal.

Notes Politiques.

— M. Murray a été élu dernièrement dans Renfrew Nord, Ont, pour les Communes.

— L'élection de M. McLennan, ministériel, dans Victoria-Nord, est annulée, ainsi que celle de M. Orton, dans Wellington Centre, Ont.

— M. H. H. Cook, ministériel, a été depossédé de son siége aux Communes : il sollicitera cependant, de nouveau les suffrages des électeurs de Simcoe Nord, Ont. Son adversaire sera M. Barnhadt.

— Les réformistes ont choisi M. Guthrie de Guelph, en opposition au Dr. Orton, qui vient de perdre son siége pour la division de Wellington Centre.

— L'Hon. M. Abbott s'étant retiré de la vie publique à la suite de l'annulation de son élection dans Argenteuil, M. Cushing, son ancien adversaire l'a emporté, cette fois, contre M. Owens.

— Les conservateurs de Northumberland-Est, ont choisi pour candidat aux Communes l'Hon. ex orateur Cockburn. Les réformistes se rangeront autour de leur ancien représentant M. I. L. Biggar

— On annonce officiellement que le poste de secrétaire du Conseil du Nord Ouest, rendu vacant par la mort de M W. Urquhart, ne sera pas rempli maintenant. Le gouvernement se propose, dit on, de réorganiser cette administration de fond en comble.

Le Rapport de M. Monty.

M. A. Monty, délégué de Fall River, Mass. a fait le rapport de sa mission à Manitoba. Nos lecteurs seront sans doute enchantés de voir ce que dit cet intelligent compatriote :

Ainsi nous détachons de l'*Echo du Canada* de Fall River, Mass. les extraits suivants :

" Nous publions cette semaine, à l'exclusion de beaucoup d'autres nouvelles, le compte rendu du voyage de M. Achilles Monty, délégué de Fall River, pour prendre des informations sur Manitoba. Ce rapport est concis, franc, sans prétention et dénote chez son auteur un esprit d'observation plus qu'ordinaire. La population de Fall River ne pouvait mieux choisir. Il nous fallait un homme pratique, chez qui le bon sens inné du travail, fut allié à la perception vive de l'homme d'education et qui pût, en un court espace de temps, brisé par les fatigues d'un voyage de plusieurs cents milles, recueillir des détails sérieux sur les mérites d'un pays vanté par les uns et dénigré par les autres.

" Une assemblée avait été convoquée à la salle Spiner, dimanche dernier, à 1 heure p.m., dans le but de faire profiter le public des remarques de M. Monty, qui ne pouvaient manquer d'être très-intéressantes. M. H Beaugrand occupait le fauteuil de la présidence et ouvrit l'assemblée par quelques paroles de bienvenue aux délégués de la Société de Colonisation de Fall River. M. Monty, fu ensuite appelé à donner lui même, à l'assemblée, un rapport sur la mission dont il avait été chargé. Il commença par donné une description géographique de la route qu'il avait suivie pour se rendre à Winipeg. Passant par Montréal, il s'était rendu par Toronto, Sarnia, Milwaukee, St. Paul et Moorkead, et était enfin arrivé dans la capitale de la nouvelle Province, le 15 septembre, 15 jours apsès son départ de Fall River. Les membres de la Société de Colonisation de Manitoba avaient appris sa mission par l'*Echo du Canada* et étaient sur le qui vive pour lui rendre le court séjour qu'il devait faire parmi eux, aussi profitable et aussi agréable que possible. Le lendemain de son arrivée à Winipeg, M. Monty eut le plaisir d'assister au banquet donné en l'honneur de M. Rodrigue Masson qui partait pour la Province de Québec. Il se trouva tout naturellement mis en contact avec les hommes les plus éminents de Manitoba, qui, tous se firent un devoir de l'initier aux connaissances parfaites qu'ils avaient acquises sur le pays par un long séjour et une étude sérieuse de ses ressources agricoles et commerciales. Les Hons. MM. Girard, Dubuc, Provencher, Gouin et Larivière, président de la Société de Colonisation de Manitoba, rivalisèrent d'efforts pour lui prouver qu'à Manitoba comme ailleurs, on recevait ses hôtes avec la politesse proverbiale au Canada Français On bût à la santé de la Province de Québec dans les verres remplis du champagne traditionnel et M. Monty fut heureux de changer l'opinion un peu préconçue dont on l'avait imbu sur le compte de la vie primitive que l'on menait parmi les métis. Le lendemain il se rendit à St. Boniface et allait payer ses respects à Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Taché. Il fut reçu d'une manière affable par Sa Grandeur qui lui dit qu'elle voyait avec plaisir toute addition de bons citoyens à la Province de Manitoba, comme ceux que lui promettaient M. Monty. Sa Grandeur donna aussi à M. Monty une foule de renseignements précieux qui ne firent qu'ajouter à la bonne idée qu'il commençait déjà à se faire des avantages du pays.

" Une assemblée de la Société de Colonisation fut convoquée par le président, M LaRivière, pour prendre en considération les avantages que l'on pourrait offrir aux familles de Fall River qui désireraient venir s'établir à Manitoba, et il fut résolu de faire application au gouvernement fédéral pour la concession de 3 townships de réserve dans ce dessein. M. Monty eût aussi la bonne fortune de rencontrer M. Thomas Spence, greffier du Conseil Législatif de la Province de Monitoba qui lui fournit une foule d'informations importantes et qui lui remit entre les mains des documents qui lui ont été d'un grand service dans la classification de son rapport. Comme nous croyons que les questions les plus importantes qui puissent intéresser nos lecteurs sur Manitoba s'attachent principalement à ses ressources agricoles et à son climat, nous ne pouvons mieux faire que d'extraire d'un mémoire de cette Province, par M. Spence, les appréciations suivantes que M. Monty déclare être correctes en autant qu'il lui a été possible d'en juger pendant son court séjour au pays des métis.

Ici M. Monty cite l'ouvrage de M. Spence, puis l'on ajuote :

" Ces documents qui sont officiels et qui ont été approuvés par le gouverneur Archibald et l'assemblée législative de Manitoba, prouvent en quelques mots les exagérations que quelques chroniqueurs fantaisistes se sont plûs à faire sur la rigueur du froid et l'abondance de la neige dans cette province, et M Monty réitera à l'assemblée l'assurance, que pour lui, il était prêt à prouver la foi qu'il mettait dans l'avenir du Nord Ouest, en partant armes et bagage le printemps prochain, pour aller s'établir sur les townships de réserve qui, parait il ont été accordés par le gouvernement canadien Il ne voudrait forcer personne à le suivre mais il serait heureux de voir ceux qui se sentaient poussés vers l'ouest, prendre avec lui la route de Manitoba parcequ'enfin, là, après tout on est toujours sur le sol du Canada. Le bois que l'on y disait rare, se vend 50 o/o meilleur marché là qu'ici Les provisions ne sont pas beaucoup plus chères qu'à Fall River. Somme toute, s'il faut faire la part impartiale des exagérations qui ont été repetées de coté et d'autre, sur Manitoba, ceux qui en ont dit du mal ont toujours été beaucoup plus loin que ceux qui ont entrepris de faire valoir ses avantages. Tel était la façon de penser que M. Monty avait acquise pendant son court voyage et telle il se faisait un devoir de l'exprimer honnêtement et sans arrière pensée.

" Des applaudissements prolongés accueillirent cette déclaration et nous regrettons vivement que l'espace ne nous ait pas permis d'insérer en entier les remarques remplies d'apropos qu'a prononcées M. Monty dans le cours de son compte rendu officiel de sa visite au Nord-Ouest.

" Le rapport ayant ete adopté à l'unanimité, il fut propose par M. N. Lebœuf, secondé par M. P. Lagarde et résolu à l'unanimité :

" Que les remercients des membres de la Société de Colonisation de Fall River sont acquis à M. Achilles Monty pour la manière intelligente et honorable avec laquelle il a su remplir sa mission à Manitoba, et pour le rapport lucide qu'il a su en faire.

" Un comité fut ensuite nommé pour voir à la rédaction d'une constitution pour la Société de Colonisation Canadienne-Française de Fall River, et l'assemblee s'ajourna *sine die.*"

Nouvelles Religieuses.

—Le Conseil Privé d'Agleterre doit rendre jugement dans l'affaire Guibord ces jours-ci.

—Nous apprenons que M l'abbé Leclerc, Directeur du Collège de Terrebonne, va quitter le Canada pour se rendre en France, et entrer dans un Couvent de Chartreux, situé dans les Pyrenées.

—Le gouvernement allemand a intenté une action devant la Cour Ecclésiastique contre l'évêque de Paderboor, dont il demande la destitution L'évêque a refusé de comparaître ou de se defendre

—Le premier essai du gouvernement allemand de faire elire les prêtres par les paroissiens a eu lieu dans la ville de Lansberg, dans la province de Branderberg. Le fiasco a ete complet : onze personnes seulement se sont présentées pour voter

—Mgr. Bacon, de Portland, est mort ces jours derniers.

Il était ne en 1814 à Brooklyn (New-York), et fut ordonné prêtre en 1838 par Mgr. Dubois, evêque de New-York. Il fut longtemps curé de L'Assomption, à Brooklyn, qu'il quitta pour diriger dans la même ville l'eglise placée sous l'invocation de Marie, Etoile de la Mer.

Lors de la création du Diocèse de Portland en 1866, M. Bacon fut désigné pour ce nouveau siege, dont il prit possession le 22 avril de la même année.

NOUVELLES CANADIENNES.

— MM. Ouimet, Irvine et Fortin sont remplacés comme directeurs du chemin de la Rive Nord par MM Robertson, Garneau et Mailhiot.

— Les manufacturiers des provinces maritimes se réuniront en janvier, pour prendre en considération le projet de traité de réciprocité.

— Les houilleurs de Pictou se sont mis en greve. Ils sont au nombre 1,000, et refusent de travailler et de laisser travailler les forgerons, etc.

— Le departement de la justice vient de décréter, à Ottawa, que les Sauvages dont le droit a été disputé jusqu'ici, peuvent acquérir des terres, ainsi que en disposer.

— Les travaux sur le chemin de Fer des Laurentides se poursuivent toujours avec la plus grande activité; plus de cent hommes sont employés aux terrassements.

— L'Hon. M. Malhiot, sénateur pour la Division de Vallière, vient de mourir, à sa résidence à la Pointe du Lac, près Trois Rivières. Il était âge de 66 ans et fort souffrant depuis deux ans.

— L'Aqueduc d'Ottawa est presque prêt et l'on fournit à present de l'eau à la ville de 11 à 2 heures.

Il ne reste plus que quelques legers travaux à faire et l'Aqueduc sera alors formellement inauguré par Lady Dufferin.

— Un individu du nom de E. H. Davis a décampe de Montreal, après avoir commis un detournement de $22,000 au detriment de la Banque Montréal. Le fugitif est le fils du Révérend Dr. Davis, ancien président du college [illegible] Londres, Angleterre.

— Ces jours derniers, plusieurs délégues des Gouvernements de Quebec, Ontario, Nou. Brunswick, Nouvelle Ecosse, se sont réunis à Ottawa, pour élaborer avec le Ministre de l'Agriculture un système uniforme et efficace d'émigration européenne, M Edouard Jenkins, agent général d'Emigration etait présent.

— M Legge, ingenieur en chef du chemin de fer de colonisation du Nord rapporte que le nivellement de 75 milles du chemin est terminé. Les ponts entre Montréal et Grenville sont construits et l'on travaille à l'achèvement de la ligne entre Grenville et Aylmer. Des contrats ont ete donnés pour seize locomotives ainsi que pour des ponts en fer.

Les rails pour tout le chemin sont commandés et deux steamers maintenant en mer les transporteront.

Aussitôt après leur arrivée la voie sera construite de Montreal à Grenville, durant cette saison, et il est probable que les trains pourront aller de Montreal à Ottawa en octobre prochain.

La Louisiane.

En dépit des dispositions hostiles des radicaux et des *carpets baggers*, la population de la Nouvelle Orleans a célebré avec un enthousiasme indescriptible sa victoire électorale.

La grande procession aux flambeaux qui a eu lieu samedi soir, a eté, au rapport de toutes les correspondances, un magnifique spectacle. De douze à quinze mille hommes étaient en ligne, et leur marche, sur un espace de plus de dix milles, n'a été qu'une ovation continuelle. Presque toutes les maisons étaient illuminées. Cinq cents jeunes hommes des première familles de la Louisiane, montes sur des chevaux richement caparaconnés, servaient d'escorte au maire Wiltz, qui faisait fonction de grand marshal. On lisait sur d'innombrables bannières des devises dont voici quelques echantillons : " La Louisiane doit être libre, et elle le sera. Le sang de nos citoyens tombés n'a pas été répandu en vain. S'il le faut, nous recommencerons. Le Massachusetts répond à la Louisiane Pitt est malade et nous sommes heureux, etc." Un transparent representait un renard, étiquetté Kellogg, sur le dos duquel était perché un coq qui lui becquetait la tête. Les bureaux du *Picayune*, de *l'Abeille*, du *Bulletin* et du *Times* étaient illuminés *à giorno*. De nombreux officiers de l'armée et de la marine vêtus en civils étaient dissémines sur les verandas et paraissaient prendre part à l'enthousiasme manifeste par les Ligueurs Blancs et par presque toute la population.

Le comité des soixante-dix a adopté la résolution suivante :

Résolu que ce comité invite les citoyens de la Louisiane à se réunir dans leurs lieux de culte respectifs le jeudi 19 novembre, pour rendre grâce au Dieu tout puissant de leur délivrance de l'esclavage politique. *Courrier des Etats Unis.*

Echos de l'Etranger.

— On estime qu'il y a, à New York, 10,000 ouvriers sans emploi et qui probablement resteront sans travail tout l'hiver.

—Le maréchal Bazaine et son épouse se sont embarqués, sous un nom d'emprunt, à Southampton, sur le SS. Neva, allant au Brésil.

— Le *Pall Mall Gazette*, de Londres, dit que la Prusse a refusé d'acquiescer à la proposition de la Russie de tracer de nouveau la ligne de frontière entre les deux pays.

—Durant l'année finissant à la fin d'août dernier, le nombre des accidents arrivés sur les chemins de fer américains a été de 1,004, dont 304 ont causé la mort, et 710 des blessures.

— On annonce le mariage de Mlle. Veuillot, fille du rédacteur de l'*Univers*, avec M. le commandant Pierron, ancien officier d'ordonnance de Napoléon III, ancien membre du cabinet de l'empereur Maximilien dont il fut l'ami.

On mande d'Estella, le 21 octobre, au *Cuartel Real* :

S. M. le roi Don Carlos VII a reçu diverses communications d'Europé et d'Amerique, dans lesquelles on le félicite pour la conduite héroïque du roi et de son armée dans les moments solonnels que nous traversons.

On y trouve un sûr présage d'une ère nouvelle de veritable progrès et de régénération sociale.

Naissances.

DUBUC.— A St. Boniface, le 23 courant, la Dame de l'Hon. M. Dubuc, Procureur-General, un fils.

FOUCHER.— A St. Boniface, le 23 courant, la Dame de F. A. M. Foucher, Ecr., marchand, une fille.

ADRESSE

AUX ÉLECTEURS DE LA DIVISION ELECTORALE

No. 10, ou St. Charles

ET A MESSIEURS

Michel Dumas, Joseph Prudent, Cezaire Ricard et autres signataires de la réquisition envoyée à M. A. Daoust.

Messieurs,—Tout en vous remerciant de la confiance que vous m'avez temoignée en me faisant l'honneur de me demander à me porter candidat pour votre division électorale aux prochaines élections, je regrette d'être obligé de décliner l'honneur que vous m'offrez. Ma position ne me permet pas dans le moment d'accepter une telle charge.

Néanmoins, je ferai tout en mon pouvoir pour que vous ayez un homme [illegible] de pouvoir représenter

dignement vos intérêts dans la Chambre Locale de Manitoba.

Je suis, Messieurs,

Votre dévoué serviteur,

ADOLPHE DAOUST

Winnipeg, 23 Novembre, 1874.

Mr. Capitan, who has opened a Laundry, solicits public patronage. All orders entrusted to him shall be promply and regularly attended to. Clothes are carefully washed, ironed and delivered. Satisfaction guaranteed to all customers.

BŒUF A L'ENCLOS

DE

ST. NORBERT NORD.

MIS à l'enclos le 24 Novembre courant, un bœuf rouge et blanc, de grande taille. Le propriétaire est prié de venir le réclamer, en payant les dommages causés par l'animal et les frais.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'Enclos.

St. Norbert Nord, 25 Novembre, 1874. 2f

POUND

OF

ST. NORBERT NORTH.

IMPOUNDED on the 24th instant one ox, red and white, of large size. The owner is requested to claim the animal and pay the damages and costs.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Pound Keeper.

St. Norbert North, 25th Nov., 1874. 2f

MAGASIN DAOUST.

AVIS.

M. A. DAOUST vient de recevoir une grande quantité de Marchandises qu'il mettra en vente dans le magasin de M. Develin, et consistant en marchandises seches, de hardes faites, chaussures, ceintures, fusils, couvertes, et autres marchandises qu'il serait trop long d'enumerer.

M. Daoust prendra en échange du grain, des charettes, du bois et du bardeau.

M. Daoût achetera les robes et les souliers du pays et paiera le plus haut prix.

M. Daoust aura en magasin toutes sortes d'epiceries qu'il vendra aussi à bon marche, et prendra toutes sortes de pelleteries en échange.

N'oubliez pas la maison Daoût avant d'aller ailleurs.

M. Daoust se propose de vendre à tout prix d'ici au printemps pour ecouler son stock.

A DAOUST.

Winnipeg, 24 Nov. 1874. j-n-o

Restaurant St. James.

BATISSE—McDERMOTT.

Grande Rue.—Winnipeg.

F. Pagerie & Cie.,

PROPRIETAIRES.

LES SOUSSIGNES ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert à l'adresse ci-dessus un RESTAURANT de première classe où l'on pourra trouver à toute heure ce qu'il y a de mieux sur le marche de Winnipeg. La longue experience de M. Pagerie dans les premieres maisons du Canada et des Etats-Unis, les autorise à promettre que leur table ne laissera rien à desirer aux plus fastidieux.

☞ On prendra quelques pensionnaires. Prix modérés.

F. PAGERIE & CIE.

Winnipeg, 27 Juin 1874.



AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné, que le VINGTIEME JOUR D'OCTOBRE, en la VILLE DE WINNIPEG, seront vendus les LOTS suivants, situes sur la RIVIÈRE ROUGE et ASSINIBOINE, en dedans, de ce qui est appele SETTLEMENT BELT, commençant par la somme d'une piastre l'arpent.

PAROISSE DE HIGH BLUFF.

LOTS Nos. 7, 8, 10, 11, 12, 13, 21, 22 et 23.

PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.

LOTS Nos. 47, 49, 50, 52, 63, 65, 67, 84, 85, 86, 87, 88, 96, 97, 98, 99, 101 et 102.

PAROISSE DE ST. NORBERT.

LOTS Nos. 236, 237, 238, 239, 240, 241 et 243.

PAROISSE DE ST. AGATHE.

LOTS Nos. 77, 79, 210, 212, 246, 248, 250, 252, 285, 287, 290, 292, 294, 296, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 308, 310, 312, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434 et 436.

Ces LOTS sont tous entièrement ou presque complètement couverts de CHÊNE, PEUPLIER et ORME, et l'attention des Colons ou autres personnes dans le voisinage de ces LOTS, depourvus de BOIS, est particulièrement attirée, sur l'opportunite d'obtenir des LOTS de BOIS.

Pour plus amples informations s'adresser à ce BUREAU et aux BUREAUX à EMERSON et WESTBOURNE.

Conditions: Argent Compt.

Par Ordre

DONALD CODD,

Agissant comme Agent des Terres de la Couronne.

Bureau des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 10 Sept., 1874. 6

Betes a Cornes

DEMANDEES!

Le plus haut prix sera payé comptant par

ROCAN & MORNEAU

pour n'importe quel nombre de

Bêtes à Cornes grasses,

MOUTONS,

VEAUX, Etc,

POUR LA BOUCHERIE.

Leur Boutique dans la Rue principale

MAIN STREET,

vis-à-vis le magasin de quincaillerie de Ashdown, est fournie de

BŒUF, MOUTON, BEURRE, PORC, ŒUFS, JAMBON, VIANDES FUMÉES SAUCISSES, PATATES, ETC., ETC., ETC.

Âmenez vos Betes a Cornes.

ROCAN & MORNEAU.

Winnipeg, 15 Mai, 1874. 6m

M. Octave Allard.

Vient d'ouvrir une MAISON DE PENSION à St. Boniface, près des Bureaux du *METIS*, où il tiendra toujours une bonne table. Les repas seront servis à n'importe quel heure du jour, dans l'interêt les gens qui voudront bien lui accorder leur patronage. Conditions liberales.

St. Boniface, 3 Septembre 1874. 2

VENTE SANS RESERVE.

LES SOUSSIGNÉS voulant cesser de faire affaires à Winuipeg, mettent en vente à des prix très-bas tout leur magasin qui renferme un assortiment complet de marchandises de nouveautés, Epiceries, Hardes faites, Chaussures, en un mot tout ce que renferme un MAGASIN GÉNÉRAL.

Venez voir si vous voulez faire une bonne affaire.

Souvenez-vous de la place qui se trouve en face du temple Grâce du Rvd. Young, à Winnipeg.

McVicar & Blackburn,
ci-devant J. & G. McVicar & Cie.

Winnipeg, 3 Oct., 1874. jno



Chemin de Fer du Pacific

CANADIEN

EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE

Des SOUMISSIONS CACHETEES pour la construction de l'Embranchement de la Baie Georgienne du Chemin de Fer du Pacifie Canadien, seront reçues par le Departement des Travaux Publics, à Ottawa, jusqu'à MIDI, LUNDI, le vingt-et-unème jour de DECEMBRE prochain.

Les entrepreneurs devront prouver d'une façon satisfaisante qu'ils pourront disposer d'un capital d'au moins quatre mille piastres par mille, dont vingt-cinq pour cent devront être deposes entre les mains du Receveur-Général, ou places à son credit dans une des Banques du Canada ayant une Charte, en argent ou en bons du gouvernement, avant l'acceptation de leur soumission.

La longueur de cet Embranchement sera d'environ 85 milles.

On pourra obtenir les devis et conditions générales, ainsi qu'un Plan ou Carte indiquant le trace et tous les renseignements que pourrait posséder le Gouvernement concernant le pays à travers lequel passe la ligne, au Departement, le et après Lundi, 16 Novembre.

Des formules de soumissions seront aussi fournies après la date ci-dessus, et l'on ne recevra de soumissions que sur les formules.

Les soumissions devront être endossees: "Embranchement de la Baie Georgienne."

Le Gouvernement ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

F. BRAUN,
Secretaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 6 Nov., 1874.

ADRESSE

AUX ELECTEURS DE LA DIVISION ELECTORALE

No. 10, ou St. Charles

Messieurs,

J'ai été prié par un grand nombre des électeurs de la Division de me porter candidat à la prochaine élection. Et afin que les intéressés connaissent ma politique, j'ai cru être de mon devoir de publier une adresse.

Voici donc le programme que j'entends suivre sur les différentes questions que l'on soumettra à la prochaine session de la Législature Locale.

Le développement du pays par de bons chemins surtout sur le côté Sud de l'Assiniboine et la construction de ponts sur les rivières.

La loi scolaire, le droit d'établir des écoles separées sur le côté Sud de l'Assiniboine, afin de donner plus de facilite aux enfants qui les fréquentent.

L'usage des deux langues dans la Législature et les Tribunaux est nécessaire. Et si l'on prend des mesures pour abolir la langue française, je les combattrai.

Il est nécessaire pour le bien-être de la Province de conserver les réserves ou octrois de terre destinees aux Metis et anciens colons; s'il y a des mesures prises contre, je les combattrai, afin que personne n'empiète, et je hâterai leur accomplissement, si cela est en mon pouvoir.

Pendant la session, si une motion est soumise que je croirai être nuisible à vos intérêts, je vous en informerai, afin de savoir de vous la ligne de conduite que je devrai suivre.

Enfin, si je suis élu, comme je l'espère, je m'efforcerai de vous servir fidèlement et consciencieusement, sans distinction de race ou de religion.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
R. P. MULLIGAN.

Poeles, Wagons, Charrues.

—AUSSI—

TOUTES ESPÈCES DE

FERRONNERIES

ET DE

FERBLANTERIE, CHEZ

ASHDOWN,

a l'ancienne et favorite

Place d'Affaires,

Grande Rue, Winnipeg.

St. Boniface, 10 Oct., 1874. 3

L. H. O'DONNELL, M.D.

GRANDE RUE, WINNIPEG.

A BON MARCHE!

A BON MARCHE!

Marchandises Sèches

Epiceries

Hardes Faites

Pelleteries

Peaux de Vaches

Robes de Buffles

Pemican en Sacs

Viandes Sèches

FRANÇOIS GINGRAS,
Grande Rue, Winnipeg.

St. Boniface, 10 Oct. 1874. 3

P. C. LAURIE,

Relieur, etc.,

Pres des Ecuries de M. Harvey.

Livres, Musique, Gazettes, etc., relier dans les meilleurs goûts. Mappes, Chromes, &c., encadres et vernis. Vieux livres reliés et repares.

Les Ordres par la malle seront remplis sous le plus court delai.

Winnipeg, 3 Oct., 1874. 3m

Carte de Remerciement.

Wm. BOWLER.

Le proprietaire de la Boulangerie de St. Boniface desire offrir ses sincères remerciements au public en general, à ses amis et à ses patrons pour leur genereux encouragement. Et il en sollicite la continuation.

De plus, il annonce qu'il a pris de plus amples mesures pour satisfaire aux demandes croissantes.

Il a constamment en main une grande variete de marques, depuis ENTERPRISE et SNOWDROPS à No. 1, $4.00, jusqu'aux differentes qualites pour les familles $3 à $3.25.

Il s'occupe avant tout de satisfaire ses pratiques. Aussi, rendez-lui visite.

St. Boniface, 3 Septembre 1874. 1

Parlement Fédéral.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans les Provinces de Québec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVES portant concession de privileges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les presentes notifiees que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publies dans le district concerné. Le premier et le dernier numeros des journaux contenant ces avis devront être envoyes au Bureau des Bills Prives de chacune des deux Chambres.

Toutes petitions pour Bills Privés doivent être presentées dans les *trois premières semaines* de la session.

Les honoraires payables pour Bills Prives sont de *Deux Cents Piastres*.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

St. Boniface, 10 Octobre 1874. 8



Conseil des Territoires

DU

Nord-Ouest.

UNE Assemblée du Conseil des Territoires du Nord Ouest, sera tenue à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, le TROISIEME JOUR DE DÉCEMBRE, 1874.

Par ordre,

FRANK J. BEECHER,
Secrét. Privé du Lieut. Gouverneur.

Fort Garry, 26 Oct. 1874. 5

Pain! Pain! Pain!

—:o:—

ON trouve la meilleure qualité de pain à la

Boulangerie de Winnipeg,

a l'encoignure des Rues

Principale et Arthur.

—:o:—

DE PLUS,—Gateaux, Biscuits et tout ce qui se rattache a cette branche de commerce.

JOHN HACKETT

St. Boniface, 10 Oct., 1874. 3

AVIS

LE SOUSSIGNÉ informe le public des Paroisses d'en-bas, qu'un poulin sous poil bichon, ayant trois pattes blanches, s'est refugié parmi ses animaux depuis l'hiver dernier; en conséquence, le proprietaire de cet animal pourra le reclamer en s'adressant à

J. Bte. Fagnant,
Prairie du Cheval Blanc

St. Boniface 14 Nov., 1874. 3.f

M. Pierre Guillemette

DE WINNIPEG.

Vient d'ouvrir un magasin, vis-à-vis M. ONIS MONCHAMP et porte voisine de M. Sonderman, tailleur, où il tiendra toujours des effets de première qualite, tel que Fleur, Avoine, Son, Lard, Saindoux, Beurre, Fruits Preservés, Légumes et une foule d'autres articles que nous ne mentionnons pas.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Winnipeg, 3 Septembre 1874. 1